

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÉRONDELS**SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux février à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quinze février deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GUIMONTHEIL, Maire.

Étaient présents : Jean-Michel GUIMONTHEIL, Maire ; Émilien SOULENQ, Laurent TARRISSE, Marielle RIGAL, Adjointes ; Bernard BOUSSAGOL, Marie-Line CHAMPAGNAC, Séverine DALAT, Michel SABAT, Marc SOUBRIER, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Bénédicte BELARD, Émilie FROMENT.

Bénédicte BELARD a donné pouvoir à Émilien SOULENQ pour voter en son nom.

Émilie FROMENT a donné pouvoir à Jean-Michel GUIMONTHEIL pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marielle RIGAL.

Approbation du précédent compte-rendu

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Demande de DETR pour les candélabres de la Presqu'île de Laussac (DE 2022 022)

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Reçue en Préfecture le 01/03/2022)

Monsieur le Maire expose :

Sur la Presqu'île de Laussac, 6 candélabres situés sur la route menant à la plage sont devenus défaillants entraînant un manque de sécurité pour les piétons se rendant à la plage de la Presqu'île.

Il est nécessaire de les changer.

Afin de mettre ces travaux en œuvres, la commune souhaite déposer une demande de subvention à hauteur de 30% de DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

I. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Estimation des dépenses pour la collectivité	Montant HT en €
Equipements et travaux d'installation	11 689,02
Participation forfaitaire du SIEDA (350 € / luminaire)	- 2 100,00
Montant des dépenses restant à charge de la commune	9 589,02 €

Financements d'origine publique	Montant en €
DETR 2022 sollicitée	3 835,60
Autofinancement	5 753,42
TOTAL des recettes	9 589,02 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement ;

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Demande de subvention pour le renouvellement du parc informatique de la Mairie (DE 2022 023)

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

Reçue en Préfecture le 01/03/2022)

Monsieur le Maire expose :

Suite à l'embauche d'une nouvelle secrétaire de mairie, il est nécessaire d'acquérir un nouvel ordinateur. De plus l'ordinateur actuel devant obsolète, il doit être changé pour plus d'efficacité et de confort de travail.

Afin de mettre ces travaux en œuvres, la commune souhaite déposer une demande de subvention à la Région.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

- **PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION**

Estimation des dépenses pour la collectivité	Montant HT en €
Matériel informatique	3 800,00 €
Installation du matériel	1 034,40 €
Installation du logiciel AGEDI	319,00 €
Aménagement de prise de réseau dans les bureaux	934,84 €
Montant des dépenses restant à charge de la commune	6 088,24 €

Financements d'origine publique	Montant en €
Région Occitanie	1 826,50 €
Autofinancement	4 261,74 €
TOTAL des recettes	6 088,24 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Attribution d'une subvention au Comice Agricole de Thérondels (DE 2022 024)

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

Reçue en Préfecture le 01/03/2022)

M. le Maire rapporte au Conseil Municipal la demande de subvention du Comice Agricole de Thérondels.

Depuis plus de 10 ans, la foire agricole de printemps de Thérondels est organisée par le Comice.

Une telle manifestation demande un certain budget d'où la sollicitation du Comice afin d'obtenir une subvention de la part de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'allouer au Comice Agricole de Thérondels la somme de 1 500 € ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022 ;
- **CHARGE** M. le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.